

SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

**Site Natura 2000 « Bacs sableux de l'Espiguette »
Espiguette (site FR 9102014)**

**Compte-rendu de la commission thématique « Socio-économie »
du 20 décembre 2012 à 14h00 au Yacht Club de Port-Camargue au
Grau du Roi**

Personnes présentes (classées par ordre alphabétique)

ARNASSANT Stéphan	Parc naturel régional de Camargue
CAVAILLES Michel	Capitainerie de Port-Camargue
CŒURDACIER Jean-Luc	IFREMER Sète
CORRE Marion	Agence des Aires marines protégées – site « Posidonies de la côte palavasienne »
DELLA SANTINA André	Adjoint au Maire du Grau-du-Roi
HADJAJ Victor Armand	Association des Pêcheurs Plaisanciers Sportifs du Grau du Roi / Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF)
LABBE Lucie	Syndicat Mixte de gestion et de protection de la Camargue gardoise
LE GOFF Johann	Sémaphore de l'Espiguette
LAFUENTE Renaud	Communauté de communes Terres de Camargue, Directeur général des services
LAVISSE Marc	Camargue-Littoral-Environnement / Amicale des plaisanciers graulens
LAZIN David	Parc naturel régional de Camargue
LEPERS Michel	Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France délégation Languedoc-Roussillon
MAROBIN Delphine	Parc naturel régional de Camargue
MAURAY Yann	Adjudant chef à la brigade nautique, gendarmerie
MOURET Richard	Association de chasse maritime du Gard
PELORCE Jacques	Camargue-Littoral-Environnement
RAY Jean-Marie	FNPSA
REY-VALETTE Hélène	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel LR – Université Montpellier 1
ROUSIES Pierre-André	WATAIRWORLD
SARGUEIL Hervé	Adjoint au Maire du Grau-du-Roi – comité local des pêches du Grau-du-roi
SAUBOUA Paul	Entente interdépartementale pour la Démoustication –service Littoral
SERAZIN Thomas	Comité régional des pêches maritimes et élevages marins du Languedoc-Roussillon
SUZARRINI Bernard	Capitainerie de Port-Camargue
VIANET Régis	Parc naturel régional de Camargue – Directeur Adjoint.

Personnes excusées

COMBET Michel	Comité Local des Pêches du Grau-du-Roi
DASSONVILLE Cécile	DREAL Languedoc-Roussillon
ELLUL Fabienne	Sous préfète du littoral
GOSSELIN Jean-François	Société de Protection de la Nature du Gard
MARTIN Aline	Mairie d'Arles
MASTRANGELLO Dominique	Prud'homme du Grau-du-Roi
MOURRUT Etienne	Maire du Grau-du-Roi
ROUSSET Sylvie	Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Gard
SAUVAIRE Barnard	Yelloh ! Village La petite Camargue

Ordre du jour :

- Rappel sur le diagnostic écologique
- Présentation du diagnostic socio-économique

Régis Vianet accueille les participants.

- Rappel sur le diagnostic écologique

Delphine Marobin fait un rappel du diagnostic écologique en présentant les différents habitats et les espèces associés (voir diaporama ci-joint).

- Présentation du diagnostic socio-économique

Thomas Serazin présente les résultats du diagnostic socio-économique (voir diaporama ci-joint). Il invite les participants à faire part de leurs remarques afin de s'approprier le diagnostic.

M. Arnassant précise que le partage de la connaissance est la première étape du processus d'élaboration du DOCOB. En 2013, nous travaillerons sur les actions et notamment les mesures contractuelles comme la charte Natura 2000.

Melle Corre souhaite savoir si un travail sur la fréquentation a été réalisé depuis le sémaphore comme cela a été réalisé sur le site « Posidonies de la côte palavasiennne ». Elle propose de mettre à disposition les quelques données obtenues sur le site dans le cadre de cette étude.

M. Serazin répond qu'il n'y a pas eu d'investigations au sémaphore car le processus est assez long administrativement (accès) et techniquement, et que M. Estier du sémaphore lui avait conseillé plutôt de travailler par rencontre d'acteurs.

M. Le Goff (sémaphore) fait part de ses observations :

- Fréquentation par la plaisance et le tourisme balnéaire : très importante en saison et très faible hors saison,
- Une dizaine de bateaux de pêche aux petits métiers sont observés quotidiennement,
- Pêche de loisirs : un peu plus forte en pleine saison avec une forte variabilité saisonnière.
- Chalutage illégal dans la bande des 3 milles très présent avec un fort impact sur les milieux et vis-à-vis de la pêche professionnelle et plaisancière.

M. Vianet suggère de mettre l'accent sur la très forte saisonnalité des activités de loisirs.

Concernant la qualité de l'eau, M. Lepers souhaite avoir une définition de « pseudo-Nitzchia ».

Mme Marobin explique qu'il s'agit d'une microalgue toxique suivie dans le cadre du REPHY (IFREMER) dans les zones où sont élevées ou bien ramassés des coquillages (ici tellines) car elles ne posent problème que dans le cadre de la consommation de coquillages. Cette microalgue est présente mais dans des seuils inférieurs au seuil sanitaire (toxines) et ne présente donc pas de risque à l'heure actuelle.

Mme Rey-Valette souhaite que l'on réfléchisse à des indicateurs à suivre pour le tourisme balnéaire pour mettre en avant le poids économique de cette activité. Il faudrait envisager des suivis de fréquentation. Les données de fréquentation du parking payant de l'Espiguette géré par la commune peuvent être intéressantes à analyser. Elle informe qu'elle possède plusieurs données sur la fréquentation.

Melle Labbé indique que le syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise a en sa possession des données de fréquentation dans le cadre du Life nature.

M. Vianet note qu'il serait intéressant d'ajouter des éléments de contextualisation pour compléter les données avec les pressions en limite de site.

M. Lepers ne comprend pas pourquoi les chalutiers en action de pêche illégale ne sont pas arrêtés. Il veut savoir si les tellines sontensemencées sur le site ce à quoi il lui est répondu par la négative car il s'agit d'un gisement naturel.

M. Maurey de la brigade nautique relativise le problème de chalutage illégal sur le site qui est moins important que dans le golfe de Beauduc. Il ajoute qu'il y a une surveillance régulière par hélicoptère

et que des procès verbaux sont dressés. **De plus en 2013, la lutte contre le chalutage illégal dans la zone sera une priorité.** Il met en garde également contre les mauvaises appréciations : certains informateurs confondent chalut et tellinier.

Une audience « pêche » a eu lieu le matin même à Montpellier. Il rassure sur le fait que les contrevenants ne constituent pas la majorité des chalutiers.

M. Hadjaj ajoute que certains licenciés confondent également petits métiers et chalutiers.

M. Arnassant insiste sur le fait que l'étude au sonar a mis en évidence des traits de chaluts sur le site et donc un impact.

M. Sargueil indique que certains chalutiers ont été mis à quai trois semaines ce qui constitue une peine importante. Il informe que le nombre de chalutiers au Grau-du-Roi est passé de 32 à 16 en 8 ans ce qui devrait induire une diminution des infractions.

Pour Marion Corre, il ne faut pas stigmatiser à l'ensemble des chalutiers mais il est important d'inscrire cette problématique dans le diagnostic. Sur le site « Posidonies de la côte palavasienne », par exemple, l'animateur se porte à disposition des agents de contrôle pour fournir les éléments cartographiques nécessaires.

Il est demandé que les données sur la réglementation de la pêche soient intégrées dans le document.

M. Sauboua demande si des études existent sur les flux de sédiments marins dans la zone ainsi que sur l'impact du dynamisme sédimentaire sur les habitats.

M. Serazin répond qu'il existe des données obtenues dans le cadre des opérations de dragage mais qu'il n'y avait rien sur l'impact sur les habitats.

Pour M. Vianet le fait d'avoir des faciès variables en fonction de la dynamique fait partie des particularités du site. Par ailleurs, ces caractéristiques rendent difficile l'implantation de récifs artificiels du fait du risque d'affouillement.

Melle Labbé ajoute que dans le cadre d'une étude sur le golfe d'Aigues Mortes dans le cadre du rechargement sur l'impact des mouvements de sable sur les herbiers de posidonies. Ceux-ci seraient adaptables.

M. Sargueil rappelle qu'il n'y a pas de posidonies sur le site car il ya trop de mobilité et de turbidité. Il ajoute que les déplacements de sable sont évalués entre 200000 et 400000 m3 par an (valeur moyenne sur 10 ans).

M. Cavallès ajoute que tous les sables qui transitent sur la pointe de l'Espiguette atterrissent dans le golfe d'Aigues-Mortes et qu'en conséquence toute action contre l'érosion sur l'Espiguette a un impact sur le golfe.

M. Lepers souhaite savoir s'il existe des données sur la teneur en hydrocarbures des eaux.

M. Cavallès répond qu'il y a sur Port Camargue des mesures pour les hydrocarbures et les métaux lourds.

M. Arnassant précise que la présence d'une dérive tirant vers l'ouest et d'un fort hydrodynamisme préserve le site de ces apports.

Melle Corre souhaite savoir s'il y a un développement des nouvelles activités comme le stand up paddle.

M. Le Goff répond que les activités les plus répertoriées sont le kite, les bouées tractées et le jet-ski.

Melle Corre informe sur le projet N2Kite qui fait partie d'un programme LIFE SportNaturaMer porté par l'Agence des Aires marines protégées déposé en fin d'année et pour lequel nous saurons s'il est

financé en mai. Le projet N2Kite doit faire des propositions pour aboutir à une gestion concertée du kite à l'échelle de l'ensemble du Languedoc-Roussillon et de la Camargue dont le site de l'Espiguette.

M. Cavallès souhaite que soient soulignés les conflits d'usage assez récent entre petits métiers et plaisanciers. En effet, avec la baisse du nombre de chalutiers se développent les engins de pêche dormants mal signalés.

M. Sargueil indique qu'une réunion a eu lieu en prud'homme à ce sujet il y a dix jours afin d'améliorer la signalétique des engins de pêche.

M. Hadjaj annonce qu'il a eu des remontées de plaisanciers en colère par rapport à l'augmentation du nombre de filets de pêche. Il ajoute qu'il commence à y avoir des bateaux de petits métiers plus gros (14 m)

M. Mauray annonce que lors de la dernière réunion en Préfecture maritime des consignes ont été données pour mettre en priorité la lutte contre le braconnage dans le secteur de l'Espiguette.

M. Vianet souhaite savoir s'il y a des conflits d'usage entre les kite-surfers et les autres usagers. M. Sargueil répond que la municipalité a mis en place une zone dédiée au kite avec des horaires et que par ailleurs pour ce qui concerne les écoles, 90% des kite-surfers arrivent en bateau. Il rappelle que depuis plusieurs années la commune de Le Grau du Roi/Port Camargue édite et distribue gracieusement un guide des usages des plages. Toute personne peut se le procurer auprès de l'OTSI (dans les annexes en période estivale) et à l'accueil de l'hôtel de ville. On peut également consulter ce même guide sur le site officiel de Le Grau du Roi.

M. Mauray note tout de même une augmentation des kite-surfers suite aux changements de gestion de l'activité sur Beauduc.

M. Vianet précise que sur Beauduc le kite-surf n'est pas interdit mais délimité maintenant sur une zone dédiée afin de partager l'espace.

Concernant le nombre de pêcheurs professionnels, M. Hadjaj indique que son association, l'APPSG du golfe d'aigues mortes comprend 150 pêcheurs du bord et 200 bateaux auxquelles il faudrait ajouter les données de l'association des plaisanciers de Port Camargue.

M. Vianet explique que Natura 2000 ne va pas recréer du droit et ne règlera pas la pêche illégale. Par contre on pourra :

- intervenir pour minimiser les pratiques à travers le dialogue et le partage d'informations
- travailler sur le suivi et l'évaluation
- travailler avec les services de l'Etat sur les enjeux et priorités d'action.

Il ajoute que des documents seront mis en ligne sur le site du Parc et que des contributions écrites peuvent être réalisées par les partenaires.

Melle Corre informe de la création d'un site « Languedoc natura mer », finalisé pour début 2013 sur lequel un lien pourra être fait vers site du Parc.

Pour conclure, M. Arnassant donne l'échéancier du calendrier d'élaboration du DOCOB : à la fin du premier trimestre 2013, le tome 1 du DOCOB sera présenté au Comité de pilotage. Ensuite, un travail sur les actions à mettre en œuvre sera engagé dans le cadre du tome 2 du DOCOB.